Chapitre (1) : L'enregistrement comptable
La partie double.

Introduction :

L'enregistrement des différents opérations réalisées par l'E/se doit respecter un principe fondateur : Le principe de la partie double qui signifie que chaque opération effectué par l'E/se se traduit au moins par une double écriture. Ces enregistrements se font dans des comptes dans le respect du Droit comptable.

I_ Principes de la partie double :

A_ Analyse emplois ; ressources :

Toutes opération réalisée par l'E/se peut être traduite en terme de flux (mouvement) ainsi elle a une origine et une destination.

En terme comptable l'origine est désigné par l'enregistrement comptable d'une opération implique :

- Au moins une inscription intervenant en ressources
- " " " en emplois.

Opérations (flux)	origine (ressource)	destination (emplois)
Achat de M/se au comptant en espèce.	Caisse	M/se.
Acquisition d'un camion de livraison à crédit	FRS du camion	Matériel de transport.
Retrait de la caisse pour alimenter la banque.	Caisse	Banque.
Paiement de FRS par chèque	Banque	FRS annulation de dette.
Achat d'ordinateur moitier par chèque et moitier à crédit	Banque, FRS	Ordinateur.
Paiement par chèque : - Salair - Facture de téléphone.	Banque	Salair frais de téléphone

Sur le plan matériel, l'enregistrement des flux en parties doubles se fait dans des comptes.

B_ Présentation des comptes :

1_ Définition :

Le Compte est un tableau composé de deux parties :
- La gauche appellée débit enregistre les emplois
- La droite " crédit " les ressources

2_ Présentation et formes des Comptes :

La Présentation d'un compte peut être détaillé ou shématisé :

Dates	N° Compte	Intitulés	Mouvement		Solde	
			D	C	D	C

Numéro du compte : intitulé :

Dates	libellé	Débit	Dates	libellé	Crédit

présentation en T :

La date
N° Compte, intitulé

D | C

remarque :

En terme comptable le principe de la partie double signifie que chaque opération de l'E/se se traduit par :

- Au moins un compte débité
- " " crédité

De telle sorte qu'après chaque opération Total débit doit être égal au total crédit.

ex 1 :

Le 20/9/2010 Acquisition d'un ordinateur en comptant par chèque pour 20000 dh.

D Banque	C
X	20000

D MAT. informatique	C
20000	

ex 2 :

Le 01/10/2010 achat de M/se à crédit au frs NATIF 12000 dh (Paiement dans 20 jours), Le 21/10 paiement de FRS NATIF par chèque bancaire.

D Achat de M/se	C
12000	

D frs	C
12000	12000

Solde Nul → 0

D Banque	C
X	12000

Conclusion :

On peut résumer la méthode d'analyse comptable pour effectuer un enregistrement de la manière suivante :

Déterminer (emplois ; ressources)
⇓
identifier (le compte)
⇓
mouvementer (le compte en D ou C)
⇓
vérifier (l'égalité D = C)

III - L'organisation des Comptes :

1 - Les différentes Comptes :

On distingue deux grandes catégories de compte :

- Les comptes de situation : Comptes du bilan.
- " de gestion : " du produits et charges (CPC)

a - les comptes de bilan :

Compte Actif
Emplois

D | C
(+) | (-)
Solde débiteur

Compte Passif
ressources

D | C
(-) | (+)
Solde créditeur

$$\Sigma \text{ Actif} = \Sigma \text{ Passif}.$$

Exemple :

Le 1er janvier les soldes débiteurs respectifs des comptes banque, Caisse et Clients de la société DIVA sont de 1780000, 60000 et 42 000. Au cours du mois l'E/se a effectuée les opérations :

- Achat d'un terrain par chèque bancaire 1060000.
- Encaissement (Client) d'une créance par chèque 20 000.
- Achat d'une imprimante en espèces 9000.
- " d'une camionnette 70 000 la moitié à crédit et la moitié au comptant par chèque.

T.A.F.

Enregistrez ces opérations en distinguant les comptes d'Actif et les compte de Passif.

Comptes d'Actif

Banque	
1750 000	1060000
20 000	35000
SD = 675000	

Caisse	
60000	9000
SD = 51000	

Clients	
42000	20000
SD = 22000	

Terrain	
1060000	

Mat. infor	
9000	

M.t de transp	
70 000	

Comptes de Passif

FRS. d'immobilis	
	35000

b. des comptes de charges et de produits :

Ils sont appellées ainsi parcequ'ils enregistrent toutes les charges tous les produits réalisés pendant un exercice comptable.

les comptes de gestion permettent de justifier l'origine du résul

Comptes de gestion ⟹ CPC.

Comptes de charges

D (+)	C (−)
Solde	SD

Σ Produits − Σ Charges = Résultat

Comptes de produits

D (−)	C (+)
SC	

Suite de l'exemple 1

Au cours du mois janvier l'E/se DIVA a également réalisé les opérations suivant

- Achat de m/se en espèces 30 000.
- Paiement de la facture de téléphone 6000 par chèque.
- Vente de m/se 8000 par chèque.

Comptes d'Actif

Caisse	
X	30000

Banque	
X	6000
8000	

Comptes de Passif

Comptes de charges

Achat de m/se	
30 000	

Paiement des factures	
6000	

Comptes de Produits

Ventes de m/se	
	8000

Présentation du plan Comptable.

Structure du Plan comptable générale :

- un plan des comptes est utilisé par toutes les E/ses conformément à la loi comptable. Il s'agit d'une liste méthodic de compte qui vise à normaliser la tenu d'une comptabilité par toutes les E/ses agissant dans les secteurs d'activités autres que ceux des établissements financiers.

La nomenclature des comptes proposé par le PCGE classe les comptes de l'E/se en utilisant un mode de codification dessimale. Il existe 10 classes de comptes.

- Classe 1 : Compte de financement permanent.
- Classe 2 : " des immobilisations
- Classe 3 : " de l'Actif circulant hors trésorerie.
- Classe 4 : " de Passif " " "
- Classe 5 : Les comptes de trésorerie (Actif - Passif)

remarque :

L'ensemble des opérations enregistrés dans ces comptes concernent <u>le bilan</u>.

- Classe 6 : Compte de charges
- Classe 7 : " de produits.

remarque :

Les opérations enregistrés dans ces 2 classes concernent le CPC.

- Classe 8 : Comptes de résultat
- Classe 9 : " reflèchis
- Classe 0 : " de réouverture

La classe appellée aussi masse porte un numéro d'un seul chiffre chaque classe se subdivisera en <u>rubriques</u> portants des numéros à 2 chiffres. ex: classe 1 = financement permanent

La rubrique 11 : Capitaux propres.

La rubrique 14 : Dettes de financement.

Chaque rubrique se subdivise à son tour en plusieurs <u>postes</u> portant des numéros à trois chiffres.

ex : * 141 => Emprunts obligatoires

* 148 => Autres dettes de financement.

Chaque poste se subdivise à son tour en plusieurs comptes principaux à 4 chiffres. ex: 1481 => Emprunts auprès des établissement de crédit.

Par la suite le niveau de détails s'établie par la convention suivantes :

- Compte divisionnaire porte des numéros à 5 chiffres
- Sous compte porte des numéros à 6 chiffres.

remarques:

- Les comptes à 4 chiffres sont obligatoires par contre les comptes divisionnaires ou les sous comptes sont facultatif.
- Les comptes ne figurent jamais dans les Etats de Synthèse qui ne font ressortir que les Classes, rubrique et postes.

Ch (2) : Le bilan et le compte de Charges et produits (CPC)

Exemple (1) :

Bilan de création

Actif	Mts	Passif	Mts
Banque	200 000	Capital personnel	200 000
Σ	200 000	Σ	200 000

5141 Banque

200 000	30 000
	40 000
	10 000

SD = 120 000

2351 mobilier de bureau

180 000	

1486 FRS d'immobilisat°

	140 000

2230 Fonds Commercial

30 000	

2340 matériel de transport

35 000	

4481 Dettes / acquisit° immobilisat°

	35 000

5161 Caisse

10 000	

Bilan de l'E/se "GHALI" au 02_01

Actif	Mts	Passif	Mts
Actif immobilisé :		Financement Permanent	
• Immobilisat° en non valeur	–	→ Capital personnel	200 000
• immobilisat° incorporels :		→ autres dettes de financement permanent	140 000
→ Fonds commercial	30 000	Passif circulant (HT)	
• immobilisat° corporels :		→ Dettes d'acquisition d'immobilisation	
→ matériel de transport	35 000		
→ mobilier et matériel de bureau	180 000		
Trésorerie actif			
→ Banque	120 000		
→ Caisse	10 000		
Σ	375 000	Σ	375 000

Ch 3 : L'organisation des travaux Comptables.

Le Droit comptable marocain oblige l'E/se à mettre en place une organisation qui permet :

- La saisie, l'enregistrement et la conservation des donnés sur des registres comptables.
- Le Contrôle de l'exactitude des donnés et des procédures de traitement
- La production des états financiers necessaires (Bilan, CPC et ETIC.

I - Les principes directeurs du Droit comptable : voir document.

II - Les sources légales et reglementaires de l'organisation comptable voir Document.

III - L'organisation comptable avec Journal unique :

Le système classique précise trois phases de la procédure comptable :

- Enregistrement chronologique : Le livre journal est un registre obligatoire surlequel les opérations sont enregistrés chronologiquement sous la forme d'une écriture.

Un formalisme particulier est imposé au comptable car le livre journal peut être utilisé comme moyen de preuve :

- Le livre journal doit être tenu sans blanc ni ratures.
- " " doit être côté (numérotation de pages et indications d nombre de page) et paraphé (signé pour authentification par le grefier du tribunal).

Passer des écritures au journal consiste à enregistrer les opérations selon le shéma suivant :

ex : Le 15/09/2010 achat de m/se payé en espèces 2400 dh

	Le 15/09/2010		
6111	Achat de m/se	2400	
5161	Caisse		2400
	Pièce de Caisse n° __		

remarque :

Au bas de chaque page de journal les montants sont totalisés, les totaux Débit = totaux Crédit Ces totaux sont repris en haut de la page suivante et cumulés avec les opérations avenirs jusqu'à la fin de l'exercice Comptable.

- Classement méthodique => Le grand livre : le grand livre est un registre obligatoire qui regroupe tous des comptes de l'E/se il est alimenté par le rapport des écritures du journal. Les enregistrements dans le grand livres doivent être faits en respectant le plan des comptes de l'E/se.

- Vérification périodique => La balance :

N°s Compte	intitulé du compte	Σ débit	Σ Crédit	SD	SC
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					

La balance est un tableau qui récapitule à un moment donné pour tous les Comptes de l'E/se le total des débits, le total des Crédits et les SD et SC c'est un document dont lequel sont reportés les comptes du grand livres par Classe de compte avec pour chacun d'eux le Σ débit celui du crédit et le solde qui en découle.

La Balance est un moyen de contrôle des égalités suivantes :

$$\Sigma \text{ débit} = \Sigma \text{ Crédit}$$

$$\Sigma SC = \Sigma SD$$

remarque :

A la fin de l'exercice comptable il est dressé une balance avant inventaire et une balance après inventaire.

Le livre d'inventaire : c'est un registre obligatoire qui regroupe les données d'inventaire et sur lequel sont transcris les documents de synthèse : CPC et Bilan.

Les conditions de forme du livre d'inventaire sont identiques à celle de journal.

2ème partie : La Comptabilisation des opérations courantes

Ch I : Comptabilisation des Factures.

L'enregistrement comptable repose sur des pièces : factures, bordoreau bons, avis. Les pièces doivent être présenté lors d'un contrôle. Cependant les factures constituent en fait une majeur partie des documents comptables utilisés par l'E/se. On distingue deux types de factures : Facture Doit, Facture Avoir

I - Facture Doit :

A - Mention obligatoire sur une Facture :

La Facture est une pièce obligatoire qui doit contenir les mentions suivantes :

- L'identification du vendeur ou de prestataire (réseau sociale, adresse, ...)
- L'identification du Client
- La date de la facture
- Le numéro de la facture.
- La date d'échéance si la vente est à crédit.
- La quantité, la dénomination précise, le prix unitaire H.TVA et le taux de T.V.A
- Les réductions commerciales et financières accordés.
- Le montant de l'avance versé.

B - Les Réductions sur Facture Doit :

Une Facture peut comporter des réductions commerciales ou Financières.

a/ les réductions commerciales :

- La remise : est une réduction accordée habituellement p[ar] l'E/se sur le prix de vente pour encourager les clients à ach[eter] en grandes quantités

- Le rabais : c'est une réduction accordée exeptionnelleme[nt] à un Client pour tenir compte par ex erreur sur le bien l[e] retard de livraison ou un défaut de qualité.

- La ristourne : c'est une réduction accordée en fonction d[u] niveau de CA réalisé avec le client concerné pendant une période donnée

Remarque :

- Le calcul des réductions commerciales sur Facture Doit se f[ait] toujours en cascade

- Les réductions commerciales sur Facture Doit ne se comptabil[isent] pas.

Chez le FRS "SAFA" :

7111 Vente de m/se	
	171 000

5141 Banque	
171 000	

Chez le Client "WALI" :

6111 Achat de m/se	
171 000	

5141 Banque	
X	171 000

b/ Les Réductions Financières :

- L'escompte de règlement : est une réduction accordée à un Client pour paiement comptant ou bien avant l'échéance de sa dette

Remarque => L'escompte est toujours comptabilisé.

=> L'escompte se calcule toujours après la réduction commerciale

Montant brut (HT) (–) Réductions Commerciales = Net C^al

Net commercial (–) Escompte = Net financier

Chez le Frs "SAFA"

7111 vente de m/se	
	171000 (Net commercial)

6386 Escompte accordé	
3420	

5141 Banque	
167580 (Net à payer) financier	

Chez le clt "WALI"

6111 achat de m/se	
171000	

7386 Escompte obtenu	
	3420

5141 Banque	
X	167580

C/ Les majorations sur factures Doit :

Les principales majorations sur Facture Doit sont la T.V.A, les Frais de transport et les emballages.

a/ La TVA :

Définition et caractéristique :

La TVA est un impôt indirect qui frappe la plupart des biens et services consommés au Maroc. Pour les E/se c'est une taxe généralement récupérable. La non-déduction constitue une exception.

Pour les E/se la TVA ne représente pas une charge définitive en effet elle n'est qu'un simple Collecteur c-à-d intermédiaire entre l'Etat et le consommateur finale qui la supporte

TVA due = TVA facturé - TVA récupérable.

b/ Les taux de TVA :

- Le taux réduit : 7% avec droit de déduction elle concerne par ex les produits pharmaceutiques les fournitures scolaires, l'e la voiture économique, le lait en poudre ...
- Le taux de 10% avec droit de déduction elle concerne les opérations bancaires, les huiles alimentaires, le sel le riz ....
- Le taux de 14% avec droit de déduction elle concerne l'energie éléctrique, le transport de personne ou de m/se, les travaux immobilier ...
- Le taux normal 20% il concerne la majorité des biens et services.

c/ Le calcul de TVA :

La TVA est calculée en appliquant au prix de vente après réduction financière ou commerciale le taux prévu par la loi.

(1) Montant de la TVA = Le montant HT x taux.

(2) Montant TTC = montant HT + montant de la TVA

$$\text{montant TTC} = HT + (HT \times taux).$$

$$TTC = HT(1 + t)$$

$$HT = \left(\frac{TTC}{1+t}\right)$$

exemple :

achat de mobilier de bureau 6000 . TVA = 20%.

d/ Mécanismes et enregistrement comptable de la TVA :

Les E/se assujettis à la TVA. Factures cette Taxe lors des opérations Dans ce cas elle est appellée TVA facturée elle constitue une dette envers l'Etat pour le compte de qui elle est collecté par conséquent elle doit être enregistrée au crédit du compte 4455 Etat. TVA facturé.

Ces mêmes E/se paye la TVA à leurs frs lors des opérations d'achat Cette TVA payée est appellée TVA récupérable, elle constitue une créance sur l'Etat. Il faut donc l'enregistrer au débit du compte 3455 Etat TVA récupérable.

Remarque :

Le Code général de normalisation comptable a fait la distinction entre la TVA récupérable sur immobilisation et la TVA récupérable sur charges.

34551 Etat TVA récupérable sur immo.

34552 " " sur charges.

2/ les frais de transport :

Parmi les frais accessoires sur vente, on trouve les frais de tran. (le port). Les frais peuvent être à la charge du client ou à la charge du fournisseur.

• Port à la charge du client :

Dans ce cas c'est le client qui supporte les frais de transport des b achetés, la comptabilisation de ces frais est différente selon que le transport est assuré.

→ par les propres moyens du client ;
→ par l'intermédiaire d'un transporteur
→ par les propres moyens du fournisseur

a/ Le transport est assuré par les propres moyens du client :

Dans ce cas les frais de port n'apparaissent pas dans la facture expédiée au client. Le coût de ce transport apparaît dans la comptabilité du client sous différentes manières ;

remarque : Deux cas peuvent se présenter :

- Le transport est assuré par les propres moyens du client dans ce cas le transport apparaît dans plusieurs comptes de charge : salaire du chauffeur, achat du carburant, primes d'assurance, entretien et réparation, amortissement...
- Le transport est assuré par un intermédiaire.

b/ Le transport est assuré par l'intermédiaire d'un transporteur

* chez le FRS (RAMA)

	08-05		
61426	transport de vente	900	
34552	Etat, TVA récupérable/ch	126	
5161	Caisse		1026
	Facture n° 35		

	12-05		
3421	Client	97026	
7111	Vente de m/se		80 000
4455	Etat TVA facturé		16 000
61426	transport/ventes		900
34552	Etat TVA récup		126
	Facture n° 94		

Chez le Client FALAH

	12-05		
	Achat de m/se	80 000	
	Transport /achat	900	
	Etat, TVA Récup/charge	16 126	
4411	Facture N° 94 FRS		97 0[illegible]

C- Le transport est assuré par les propres moyens du frs :

Dans ce cas le fournisseur réalise en fait deux ventes :

- Vente de m/se ou de produits.
- Vente d'un service (le transport). Cette vente est qualifiée d'accessoires.

Le prix facturé est un prix forfétaire et il est comptabilisé au crédit du Compte 7126 vente et produit accessoires.

- Port à la charge du frs :

Dans le cas on parle de vente Franco ou livraison à domicile du Clt les frais du port n'apparaissent pas sur la facture envoyé au Clt. Ce sont des éléments de prix de vente.

II - Les Factures avoirs.

un avoir représente une somme d'argent que le frs doit à son Clt à la suite d'un evénement intervenu après la facturation. Cet avoir vient modifier les conditions de la facture initiale il doit faire l'objet de l'établissement d'un document appellé facture d'avoir.

deux types de factures d'avoir peuvent être distingués :

- Avoir pour retour de m/se ou de produits vendues.
- Avoir pour accord de réduction commerciale ou financière Hors facture Doit.

– Avoir pour retour de m/se

2 – 03 Ventes

m B = 100 000

R 5% = − 5 000

N Cal = 95 000

Escompte 1% = − 950

Net HT = 94 050

TVA 20% = + 18 810

Net à Payer TTC = 112 860

6385	
950	475

3421	
112 860	56 430

7111 Ventes	
47 500	95 000

4455	
9405	18 810

Retour de m/se 50% = 50 000

Montant 50 000

R 5% = (−) 2 500

Net Cal = 47 500

E 1% = (−) 475

Net = 47 025

TVA +

Le retour des m/se doit s'effectuer dans les mêmes conditions que l'achat ou la vente initiale :

– Si une réduction commerciale figurait sur la Facture Doit, elle doit être également déduite du prix brut des m/se retournées

– Si un escompte figurait sur la facture Doit, il doit être déduit également du Net commercial des m/se retournées

- Avoir pour réduction commercials ou financières :

Les réductions commerciales ou financières peuvent faire l'objet de facture avoir, elles sont donc obtenues après la facture initiale. Ces réductions doivent être comptabilisé elles modifient la facture d'origine

Ch 3 : Les effets de commerce.

Les ventes à crédit peuvent être materialisés par des effets de commerces. on distingue : la lettre de change, le billet à ordre

1/ La lettre de change :

Ou traite est un document parlequel une personne (créancier) appellée tirreur donne l'ordre à une autre personne (débiteur) appelé tiré de payer une certaine somme à une certaine date (l'échéance) à un bénéficiaire qui peut être le tireur lui même ou une tiers personne

2/ le billet à ordre :

c'est un document parlequel un débiteur appelé souscripteur s'engage à payer une certaine somme à une certaine date échéan au profit d'un bénéficiaire

exemple :

Chez le Client : "Casa mode"

mB = 200 000
TVA 20% = 40000
montant TTC = 240000

6111 achat de m/se	
200000 (01-09)	

34552 É/TVA récupérable	
40000 (01-09)	

4411 FRS	
240000 (06-09)	240000 (01-09)

4415 FRS effet à payer	
	240000 (06-09)

Chez le frs "EL Houda"

7111 Vente de m/se	
	200000

remarque :

l'effet de commerce représente un instrument de paiement et un instrument de crédit car le frs peut le mobiliser en cas de besoin sans attendre la date d'échéance.

II - La circulation des effets de commerce :

On traitera successivement 3 cas :

1. L'encaissement d'un effet à l'échéance.
2. L'endossement d'un effet
3. L'escompte d'un effet.

→ L'encaissement d'un effet de commerce :

Le bénéficiaire d'un (voir document)

→ L'endossement d'un effet :

le bénéficiaire d'un effet peut le remettre à un tiers avant la date d'échéance généralement en règlement de dette.

L'endossement se traduit par le changement de propriétaire (bénéficiaire) et se réalise par une mention au dos de l'effet et indiquant le nom du nouveau bénéficiaire, la date de l'endossement et la signature de l'endosseur.

exemple :

Reprenons l'exemple du billet à ordre (144000) et supposons que l'E/se Sim endosse le B à O tiré sur le Clt SOFA en profit de son frs ABC

3425 Clt EàR

144 000	144 000

4411 FRS (ABC)

144 000	144 000

3425 Clt EàR

144[illegible]	

3421 Clt Sim

144 000	144[illegible]

chez Dim

4411	FRS	144000	
3425	Clt E à recevoir		144000
	endossement de B à O		

chez ABC

3425	Clt E à recevoir	144000	
3421	Client		144000
	B à O		

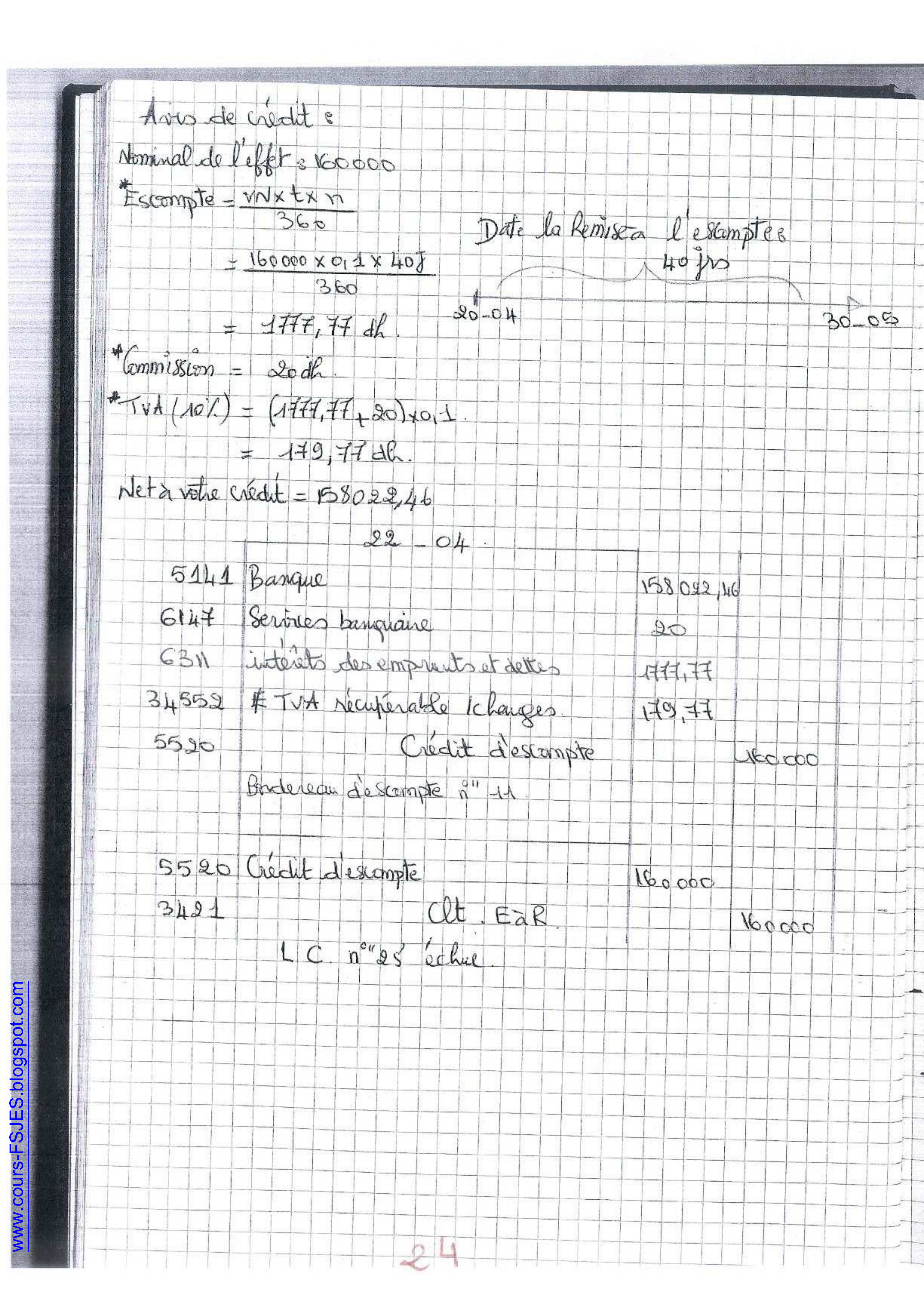
⇒ L'escompte d'un effet :

en cas de besoin de liquidité le bénéficiaire de l'effet de commerce (frs) peut négocier l'effet avec sa banque qui va lui verser une somme inférieur au nominal de l'effet car elle va prélever les agios.

Les agios comprennent les éléments suivants :

- L'escompte bancaire qui correspond aux intérêts courus depuis la date d'escompte à l'échéance.
- Les commissions bancaires
- La TVA récupérable qui concerne l'escompte, les commissions retenus par la bancaire (le taux en vigeur actuellement 10%)

agios = escompte + Commissions + TVA.



Avis de crédit :

Nominal de l'effet : 160000

*Escompte = $\frac{VN \times t \times n}{360}$

$= \frac{160000 \times 0{,}1 \times 40j}{360}$

= 1777,77 dh.

Date la Remise à l'escompte :

40 jrs

20-04 → 30-05

*Commission = 20 dh.

*TVA (10%) = (1777,77 + 20) x 0,1

= 179,77 dh.

Net à votre crédit = 158022,46

22 - 04

5141	Banque	158 022,46	
6147	Services banquaire	20	
6311	intérêts des emprunts et dettes	1777,77	
34552	# TVA récupérable / charges	179,77	
5520	Crédit d'escompte		160 000
	Bordereau d'escompte n° 11		
5520	Crédit d'escompte	160 000	
3421	Clt. EàR		160 000
	L C. n° 25 échue		